

Les formes toponymiques dans quelques enquêtes réalisées en Normandie à la fin du XIII^e siècle

Stéphane Laîné

France

Résumé

Les attestations les plus anciennes des toponymes sont souvent fournies par les documents diplomatiques, voire par des textes littéraires. Cependant, le développement des appareils administratif et juridique, initié dans le royaume de France par Philippe-Auguste, s'accompagne, dès le début du XIII^e siècle, d'un recours à la langue vulgaire dans les actes juridiques. Les enquêtes et les procédures d'appel ne sont plus systématiquement rédigées en latin, ce qui offre l'opportunité, notamment dans la transcription des témoignages oraux des témoins requis, de mieux apprécier ce que pouvait être la langue vernaculaire usitée quotidiennement par des gens de différentes conditions et notamment les formes toponymiques en usage. Quelles sont les mentions des toponymes présentes dans diverses enquêtes réalisées en Normandie à la fin du XIII^e siècle ? Sont-elles similaires à celles recueillies dans les autres types de documents ? Nous répondrons à ces questions en exploitant deux documents publiés au XIX^e siècle par Léopold Delisle, mais également une enquête inédite réalisée en 1292 contre Jean de Carcassonne, bailli de Domfront.

Abstract

The oldest attestations of place names are often provided by diplomatic documents, or even by literary texts. However, the development of administrative and legal devices, initiated in the Kingdom of France by Philippe-Auguste, was accompanied, from the beginning of the 13th century, by the use of the vernacular in the legal acts. Investigations and procedures of appeal are not written in Latin as often, which offers the opportunity, especially in the transcript of the oral testimony of the witnesses, to better appreciate what could have been the common vernacular used daily by people of different conditions and in particular the name forms in use. What are these references to place names in various surveys carried out in Normandy at the end of the 13th century? Are they similar to those collected in other types of documents? We will respond to these questions by analysing two documents published in the 19th century by Léopold Delisle, but also an unpublished survey in 1292 against Jean de Carcassonne, bailiff of Domfront.

* * *

Le développement des appareils administratif et juridique, initié par Philippe-Auguste, s'accompagne, dès le début du XIII^e siècle, d'un recours à la langue vulgaire dans les actes juridiques. Les enquêtes et les procédures d'appel ne sont plus systématiquement rédigées en latin, ce qui offre l'opportunité, notamment dans la transcription des témoignages oraux des témoins requis, de mieux apprécier ce que pouvait être la langue vernaculaire usitée quotidiennement par des gens de différentes conditions. Dans la présente étude, nous nous proposons d'analyser les formes toponymiques employées dans trois enquêtes réalisées en Normandie à la fin du XIII^e siècle pour mieux apprécier ce phénomène. Nous exploiterons deux documents publiés au XIX^e siècle par Léopold Delisle, mais également une enquête

inédite réalisée en 1292 contre Jean de Carcassonne, bailli de Domfront. Bien que la nature des documents diffère – d’une part, des textes transcrits et publiés, et d’autre part un manuscrit à ce jour presque inconnu –, ces enquêtes sont quasiment contemporaines et issues d’une zone géographique et politique commune : nous tenterons d’en dégager les points communs et les divergences, et de nous interroger sur l’usage du toponyme dans la pratique linguistique, tant orale qu’écrite, en Normandie à cette époque.

Les documents

«Enquête contre le vicomte de Pont-Audemer», in Delisle Léopold, Cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, Saint-Louis et Philippe-le-Hardi, Caen, Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, t. XVI, (2^e série, 6^e vol.), 1852, chartes n^{os} 664 et 665, vers 1260.

Le vicomte de Pont-Audemer est à cette période Johan de Novi, ou Jehan de Nuevy, selon la graphie choisie. Il est accusé d’avoir abusé de son pouvoir ou d’en avoir mal utilisé.

La charte 664 est un exposé des faits reprochés au vicomte ; elle est formée de deux séries. Le rouleau original est conservé au Supplément du Trésor des Chartes, carton J. 1024, n^o 42.

La première série comporte quatre cas, elle est annoncée par la formule ‘Che sunt les cas contre le visconte du Pont Audemer.’

À la fin du troisième cas, l’accusation cite ses sources et dévoile la procédure suivie : ‘Ce soit prové par ces qui furent à l’enquête et par la bone gent du paais’ (transcription de L. Delisle respectée).

La deuxième série comporte vingt et un cas, elle est annoncée par la formule : ‘Vez ci les cas sus Johan de Novi, visconte du Pont Audemer’.

Le premier cas est introduit par l’adverbe ‘Premierement’, les deux suivants le sont par ‘De rechief’, ainsi que les cas quinze, seize et vingt et un ; tous les autres le sont par ‘Item’, à l’exception d’un seul (cas quatorze), qui débute directement le récit.

Dans dix-neuf cas, les témoins sont cités à la fin du récit rapportant les faits, en général au moyen de la formule prudente ‘Ce seroit prové par...’. ‘Che seroit prové par...’, ‘C’est à prover par...’, ‘[...] et est à prover’, ‘Chen seroit prové...’, ‘C’en seroit prové’ et ‘cen [seroit] prové’ en sont des variantes.

Si les formules employées laissent penser qu’il s’agit plutôt de témoignages, le premier cas laisse entrevoir de possibles plaintes : ‘[...] et c’est à prover par Robert Tison, qui en fu pledeor, par Radulfe Gaydee, par Guillaume Heel le Viel, et par l’enquête de Conteville, qui pristrent le devant dit larron.’

La charte 665 est la défense du vicomte ; elle reprend les faits et fournit les arguments opposés par l’accusé. Malheureusement, Delisle n’a pas jugé utile de citer plus qu’un exemple et s’en justifie : ‘Nous n’avons pas cru devoir reproduire en entier le contenu de ce rouleau. Il roule [sic] sur les mêmes faits que celui que nous venons d’imprimer dans toute son étendue. Seulement il contient la justification du vicomte "Jehan de Nuevy" sur plusieurs points. Nous avons donné, comme modèle, un des articles de la défense.’

Or, c'est dans ce document que le linguiste a toutes les chances d'approcher au plus près la langue orale, le discours indirect pouvant facilement céder le pas au discours direct : ' [...] respont le viconte, que riens il n'en out, ne autre pour luy, ne n'en fu nulli pris, ne l'omme ne fu pas tue...'

S'il existe toujours, il serait donc intéressant de se reporter au manuscrit : rouleau original au Supplément du Trésor des Chartes, carton J. 1031, n° 22.

« Enquête faite contre Guillaume de Bohon », in Delisle Léopold, Cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, Saint-Louis et Philippe-le-Hardi, Caen, Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, t. XVI, (2^e série, 6^e vol.), 1852, charte n° 1222, 1272.

Guillaume de Bohon appartient à une importante et vieille famille du Cotentin, fixée dans la région de Saint-Lô, où le patronyme est perpétué dans des toponymes : Saint-André-de-Bohon, Saint-Georges-de-Bohon. Un ancêtre de Guillaume, Onfroi I^{er}, participa à la conquête de l'Angleterre en 1066, et la famille fut dès lors l'une de celles qui se partagèrent entre la Normandie et l'Angleterre.

La charte 1222 est une sorte de procès verbal des témoignages recueillis contre Guillaume de Bohon ; elle est formée de deux séries. Le rouleau original est conservé au Supplément du Trésor des Chartes, carton J. 1028, n° 26.

Curieusement, la première série contient les réponses fournies par Guillaume aux accusations portées contre lui, elle est annoncée par la formule 'Ce sont les responses que Guillaume de Bohon a faites selonc les demandes que l'an li a faites.'

Les questions débutent toutes par : 'Requis se...' et les réponses par '[...] il dist que oil...'/ '[...] il dist que non...'

La deuxième série comporte trente-quatre témoignages, correspondant à une enquête menée par la justice du roi, semble-t-il (Guillaume de Bohon lui porte préjudice dans l'administration des forêts du Cotentin qui lui ont été confiées) : 'C'est l'enquete faite seur Guillaume de Bohon et des bois de sa garde par monseigneur Guillaume des Mineres, chevalier, et Hue de Saint Just, en l'an de Grace MCCLXXII, la semaine enprès la Saint-Denis.' Nous découvrons ainsi l'identité des deux enquêteurs et l'année de l'enquête, 1272.

Les témoignages sont tous établis selon le même modèle et comportent les mêmes renseignements liminaires : 'Hamon de Booug, serjans du chastel de Chierbourc, de l'aage de XL ans, juré et requis se il set que Guillaume de Bohon ait doné point du bois de sa garde, il dist que oil.'...

« Enquête faite contre Jean de Carcassonne », Archives départementales du Pas-de-Calais, série A 37-30 bis, A 924/1 et 2, 1292.

Jean de Carcassonne ou Carcassonne fut bailli de Domfront de 1287 à 1292, soit cinq ans.

Le bailli était le représentant personnel du comte d'Artois, Domfront constituant pour lui un apanage. Il avait compétence dans les domaines administratif, militaire (en temps de

paix seulement), financier et judiciaire. Il rendait des comptes deux fois l’an, à la Toussaint et à l’Ascension. Le compte de la Toussaint 1289 est connu.

L’enquête est un document resté manuscrit, conservé aux Archives départementales du Pas-de-Calais sous les cotes A 37-30 bis, A 924/1 et A 924/2. Les parchemins cousus qui le constituent atteignent une longueur de cinq mètres. L’érudit Gabriel Hubert en a fait une transcription restée manuscrite. Les aspects historiques de l’enquête ont été étudiés par Jean-Philippe Cormier (Cormier 1986, 1993).

Le document comporte trois parties.

La première partie est formée de treize témoignages recueillis par les enquêteurs : ‘Inquisitio facta contra Johanness de Carcassono. Le merkedi après la feste Notre Dame en septembre l’an IIIIxx et XII fu faite ceste informations à Danfront en Passais par Monsieur Nicole d’Ytre, chevalier et Piere Jehan de Sainte Crois consilliers et familiers monseigneur d’Artois.’

Les témoignages sont tous recueillis sous la même forme : ‘Juliot le Petit, bourgeois de Danfront, jurés et requis sour toutes choses dist par son serement que Jehan Carcassonne ne mercioit le gens du pais a tort et sans raison et en levoit plus grans amendes que les gens ne eussent fourfait [...]’. Si un témoin rapporte plusieurs faits, ils sont introduits par ‘Item...’.

La deuxième partie est un recueil de plaintes : ‘Demureray de grief et les défautes que on a montre et dites que Jehan de Carcassonne a faites et commises en Danfront appartenanches u tans de son offise.’

Quarante-sept personnes déposent une plainte, qui débute en général par la formule : ‘Complaignant est...’/‘Complaignant(z) sont...’. S’il y a plusieurs plaintes pour un plaignant, l’enchaînement se fait au moyen de : ‘De rechief’.

La dernière partie est une reprise des témoignages ; sept personnes supplémentaires déposent, portant leur nombre total à vingt.

Les formes toponymiques

Nous ne saurions évidemment commenter dans cette contribution toutes les formes toponymiques rencontrées dans les trois textes. Nous n’étudierons que les exemples dont la graphie, la phonétique ou la morphologie offre une variation par rapport aux occurrences les plus communes.

‘Enquête contre le vicomte de Pont-Audemer’

‘*le visconte du Pont Audemer*’ ; ‘*la commune de Pont Audemer*’ ; ‘*Richart Tanes, du Pont Audemer*’ ; ‘*les borgeis du Pont Audemer*’ ; ‘*du chastel du Pont Audemer*’ ; ‘*en geole deu Pont Audemer*’ ; ‘*I bois sus le Pont Audemer*’ ; ‘*la bone gent deu Pont Audemer*’ ; ‘*le maire du Pont Audemer*’ : telles sont les formes relevées dans le texte pour le toponyme *Pont-Audemer* (Eure, chef-lieu de canton). Ce dernier repose sur le nom commun *pont* (latin *pontem*), auquel est postposé un complément déterminatif constitué par un anthroponyme d’origine germanique *Aldemar(us)* (*alda* ‘vieux’ + *mar* ‘célèbre’) : littéralement, il s’agit donc du pont construit par/appartenant à un dénommé Audemer ; les plus anciennes attestations du toponyme sont : *ad duos Pontes* 715 ; *Pontem Haldemari* 1025 ; *Aldemari*

Ponte v. 1040... (Beaurepaire 1981: 159). À l'exception de la deuxième occurrence, '*la commune de Pont Audemer*', toutes les mentions du texte introduisent le toponyme au moyen de l'article défini, sous sa forme simple ('*le*') ou sous une forme enclitique (variantes '*deu*'/'*du*'): cela signifie, selon toute vraisemblance, que les éléments composant le toponyme sont encore clairement identifiés et possèdent une sorte d'autonomie. Aujourd'hui, le toponyme est lexicalisé, le mot '*pont*' a perdu son sémantisme et il ne sera plus jamais précédé d'un déterminant.

Illeville-sur-Montfort (canton de Montfort-sur-Risle) apparaît dans le texte à deux reprises : '*Villeville*' ; '*Villeville joust le Pont Audemer*'. La plus ancienne attestation du toponyme, *Willevilla* XIII^e siècle, permet de supposer qu'il s'agit d'une composition formée d'un anthroponyme anglo-saxon *Willa* ou *Withlac*, joint au terme latin *villa* 'domaine', soit 'le domaine de *Willa/Withlac*' (Beaurepaire 1981: 130-131). La forme du texte est conforme à cette étymologie, du moins à l'attestation la plus ancienne. Rien ne permet en revanche de comprendre pourquoi la consonne initiale du nom s'est ensuite amuïe car elle est dans une position forte. La seule explication qui nous paraît plausible est une dissimilation, '*Villeville*' pouvant être interprété comme une redondance inutile : *ville-ville*. *Illeville sur Montfort* est attesté en 1793.

Bourg-Achard (Eure, canton de Routot) repose sur le nom commun d'origine germanique **burg*, latinisé *burgum* 'petite ville, souvent centre de marché, parfois fortifiée ou close de murailles', auquel est joint un anthroponyme germanique latinisé *Acardus/Achardus*. C'est cette étymologie que les attestations les plus anciennes du nom permettent de reconstituer : *Nemore Achardi* v. 1060, *Burgum Achardi* 1198... (Beaurepaire 1981: 75). Le premier élément de cette composition a cependant été influencé au cours de l'histoire par le mot *bosc* 'bois', issu du terme germanique latinisé **bosk/boscum*. Là encore, la mention du texte permet de penser que les éléments composant le toponyme conservent leur sémantisme, le nom commun *borc* étant précédé d'une forme enclitique de l'article défini : '*le prior du Borc Achart*'.

Bosgouet (Eure, canton de Routot) est formé du nom commun germanique **bosk*, latinisé *boscum* 'bois', auquel est joint un anthroponyme difficilement interprétable ou indentifiable ; la mention la plus ancienne est *Boscum Goiet* 1156-1161 (Beaurepaire 1981: 130-131). L'occurrence de notre texte, '*chimetiere du Bosc Geet*', comporte une variante dialectale de l'anthroponyme. Au XII^e siècle, la diphtongue [éi] n'a pas poursuivi dans l'ouest du domaine d'oïl son évolution vers [ói], mais elle s'est réduite à [e] (Gauthier 1995: 29-32). La graphie autorise à penser que la prononciation dialectale était [gee], tandis que la forme orale 'standard' suivit une évolution [geie] > [goie] > [goee] > [guee] > [gwee] > [gwe] > [gwɛ]. La mention du texte permet par ailleurs une nouvelle fois de penser que les éléments composant le toponyme conservent leur sémantisme, le nom commun *bosc* étant précédé d'une forme enclitique de l'article défini.

Bosc-Bénard (Eure, canton de Bourgheroulde) est également formé sur le mot germanique latinisé *boscum* 'bois', associé à un anthroponyme d'origine germanique *Bernard* (*bern* 'ours' + *hard* 'dur') ; la plus ancienne attestation du toponyme est *Bosbesnart Commin* 1236-1244 (Beaurepaire 1981: 71). Deux phénomènes peuvent être observés dans la mention de notre texte, '*Thomas de Bosc Bernart*'. Le premier est une probable lexicalisation du toponyme, dont le premier élément n'est pas déterminé ; il est ici partie intégrante d'un

anthroponyme, semble-t-il, ce qui expliquerait ce fait. Le deuxième est une sorte de conservatisme de l'anthroponyme Bernart/Bernard, qui ne paraît pas comporter d'amuïssement de la consonne liquide [r] placée devant la consonne nasale dentale [n], alors que c'est une évolution qui n'est pas rare en Normandie (Lepelley 1999: 7) ; la forme moderne comporte d'ailleurs le témoignage de ce phénomène.

Le toponyme Brestot (Eure, canton de Montfort-sur-Risle) est formé des termes scandinaves *breidr* 'grand' et *topt* 'domaine', 'village' ; ses attestations les plus anciennes sont *Bretot* (vers 1040), *Breitot* (vers 1080), *Braistot* (1547) ; ce toponyme est également attesté en Grande-Bretagne : *Bratoft* (Lincolnshire, *Breitoft* vers 1115) (Beaurepaire 1981: 77). La graphie *-ei-* indique peut-être encore une diphtongue, présente dans l'étymon scandinave. La forme de notre texte, '*Breetot*', peut donc marquer par le redoublement graphique du *e* l'évolution de cette diphtongue, ou bien une longueur plus importante de la voyelle, consécutivement à la réduction de la diphtongue ; les mentions plus modernes marqueront cet allongement au moyen d'un *s* postposé à la voyelle, évidemment muet et seulement diacritique, et qui n'est absolument pas étymologique.

L'enquête contre le vicomte de Pont-Audemer comporte une occurrence '*Kilebo*'. Il s'agit de Quillebeuf-sur-Seine (Eure, chef-lieu de canton), dont l'étymologie reposerait sur un terme scandinave *both* 'cabane, maison, domaine', précédé d'un mot inconnu ; les attestations anciennes sont *Cheliboeuy* / *Cheliboy* 1025, *Chileboi* 1170 (Beaurepaire 1981: 163). En son temps, Fouché a déjà relevé les difficultés que comporte une telle étymologie : elle suppose une diphtongaison de la voyelle accentuée, à une époque (le X^e siècle) très postérieure à la période des diphtongaisons, qu'elles soient romanes ou françaises (Fouché 1952: 160-163). Les graphies *-oey-/-oi-* ne peuvent pas correspondre non plus à la diphtongaison d'un *o*, qu'il soit bref ou long ; pour parvenir à la prononciation moderne, on attendrait plutôt la diphtongaison d'un [ó] libre. Quant à la graphie de notre texte, elle ne paraît pas transcrire de diphtongue, mais une simple voyelle *o*, sans doute fermée, et il est difficile de croire qu'elle puisse correspondre à [ø], c'est-à-dire au résultat de la diphtongaison d'un [ó] tel qu'il aboutit au XIII^e siècle. Nous avons déjà abordé ces questions partiellement (Lainé 2006: 257-268; Lainé 2009), mais il sera nécessaire de les reprendre dans une étude plus exhaustive. Remarquons enfin que la forme '*Kilebo*' confirme la fermeture de la voyelle initiale, déjà attestée en 1170, et une absence de palatalisation de la consonne initiale (les attestations antérieures sont pour leur part ambiguës sur ce point).

La mention '*Catelont*' concerne Catelon (aujourd'hui Flancourt-Catelon, Eure, canton de Bourgheroulde). Ce toponyme est composé de l'anthroponyme scandinave *Kati*, associé au nom commun scandinave *lundr* 'bois' ; son attestation la plus ancienne est *Catelunti* 1096-1101 (Beaurepaire 1981: 84). La graphie de l'enquête permet de s'interroger sur le maintien de la consonne finale : les dentales ont été les premières à s'amuïr dans l'histoire du français, dès la deuxième moitié du IX^e siècle, mais la Normandie a été conservatrice et les a maintenues plus longtemps, parfois jusqu'au XIII^e siècle (début d'une période d'effacement généralisé).

La mention '*Formoville*' est conforme à la plus ancienne attestation connue, *Formovile* 1205, et ne contredit pas l'étymologie en général retenue : une composition formée de l'anthroponyme germanique latinisé *Formaldus*, joint au mot latin *villa* 'domaine'

(Beaurepaire 1981: 111).¹ La graphie moderne, Fort-Moville (Eure, canton de Beuzeville), comporte une déglutination due à une réinterprétation ‘savante’ et totalement aberrante.

‘*Tregueville*’ semble être une forme assez conservatrice. Le toponyme possède comme attestations anciennes *Tregavilla* v. 1080, *Tregevilla* XII^e siècle, *Trigevilla* 1216, et serait formé d’un anthroponyme indéterminé, associé au terme latin *villa* ‘domaine’ (Beaurepaire 1981: 202). La mention de 1216 indique une fermeture de la voyelle initiale, peut-être par dissimilation pour la différencier de la voyelle de la syllabe subséquente, que le texte de l’enquête ignore. Ce phénomène phonétique a été suivi, à une époque indéterminée, par un assourdissement de la consonne [g] en position intervocalique, d’où la forme moderne Triqueville (Eure, canton de Pont-Audemer).² Une attraction du nom commun *trique* n’est pas à exclure.

Brionne (Eure, chef-lieu de canton) provient sans doute d’un mot composé gaulois : *brevio*, de *briva* ‘pont’, et *duna* ‘hauteur’ ; les attestations anciennes du toponyme sont *Breviodurum* (table de Peutinger, itinéraire d’Antonin), *Brionnam* 1035-1040, *Briotna* 1051-1054, *ecclesiae Briotnienses* 1035-1066 (Beaurepaire 1981: 78). La forme relevée dans l’enquête contre le vicomte de Pont-Audemer, ‘*Briorne*’, comporte une consonne *r* qui ne paraît pas justifiée au regard de l’étymologie (rappelons que la tendance dialectale est également plutôt à amuir cette consonne devant une autre consonne, liquide), ni correspondre à une articulation particulière. Peut-être s’agit-il d’une cacographie, les autres mentions médiévales possédant un redoublement de la consonne nasale *n*, ou la présence d’une consonne dentale *t* précédant le *n*. Seule une étude détaillée de l’évolution phonétique complexe de ce mot permettrait de résoudre ce problème.

Le Bec-Hellouin (Eure, canton de Brionne) est un toponyme constitué du nom commun scandinave *bekkr* ‘ruisseau’ et de l’anthroponyme d’origine germanique *Herlewinus/Herluinus* ; son attestation la plus ancienne est *Beccus Herlevini* v. 1160 (Beaurepaire 1981: 62). L’occurrence figurant dans l’enquête, ‘*la commune enquete du Bec Herluin*’, est conservatrice dans la mesure où elle ne comporte pas d’effacement de la consonne [r] placée devant la liquide [l], ce qui est un phénomène phonétique fréquent et attendu, puisqu’il explique la forme moderne du toponyme.

Barneville-sur-Seine (Eure, canton de Routot) a été formé avec l’anthroponyme scandinave *Barni* et le mot latin *villa* ‘domaine’ ; sa mention la plus précoce est *Barnevilla* v. 1078. L’occurrence du texte étudié est ‘*Berneville joste le Pont Audemer*’, elle comporte le résultat d’une influence fermante de [r] sur la voyelle [a] au Moyen Âge dans l’ouest d’oïl (Gauthier 1995: 2.3.).

Épaignes (Eure, canton de Cormeilles) tire son nom de colons espagnols (des vétérans des légions romaines durant l’Empire, probablement) ; sa première attestation est *Spania* 1035-1037 (Beaurepaire 1981: 103-104). Il est fait mention d’un voleur originaire de cette paroisse dans l’enquête : ‘*Beliart d’Espaignne larron*’. Cette forme toponymique comporte évidemment une pro(s)thèse vocalique, mais aussi une graphie complexe tentant de rendre

¹ Nous émettrons toutefois une légère restriction : une telle étymologie suggérerait davantage une graphie étymologique **Formauville*, qui conserverait la mémoire de la vocalisation du *l* placé entre voyelle et consonne... Au XIII^e siècle, la monophthongaison n’est d’ailleurs en principe pas encore intervenue.

² Nous avons commenté ce même phénomène pour Acqueville (Manche, canton de Beaumont-Hague) : voir Lainé (2006: 210-213).

compte du *n* palatalisé en position intervocalique, que l'ancien français restitue selon les textes avec *-gn-*, *-ign-*, *-gni-*...

Beaumont-le-Roger (Eure, chef-lieu de canton) est classiquement issu du latin *bellum montem* ; sa première attestation est *Belmont* 996-1008 (Beaurepaire 1981: 62). Les occurrences sont multiples et variées dans l'enquête réalisée contre le vicomte de Pont-Audemer : '*Belmont le Roger*' ; '*Belmont le Rogier*' ; '*Biaumont le Roger*' ; '*Biaumont*'. Les deux formes concurrentes *Biaumont* et *Belmont* indiquent en fait deux phénomènes distincts. Pour la première, il s'agit d'une fermeture dialectale du premier élément de la triptongue [éau] résultant de la vocalisation de [l] entre [é] et [s] dans l'évolution du nominatif latin *béllus* (Lepelley 1974: § 3). Dans le courant du XII^e siècle, le [a], voyelle la plus ouverte de la triptongue, donc la plus forte, attire à elle l'accent et se vélarise : [béaus]. Le [é] désaccentué s'affaiblit, ce qui se traduit par une fermeture d'un degré : [béaus]. Dans plusieurs dialectes, notamment en Normandie, cette fermeture se poursuit : [biáus] > [bjáus]. Le deuxième phénomène est le maintien d'une forme étymologique du toponyme, issue d'un accusatif latin, soit '*Belmont*', face à une réfection inspirée de la forme de cas sujet de l'adjectif qualificatif *beaus/bel*, soit '*Biaumont*'. Cette évolution est une conséquence de l'affaiblissement et de l'abandon progressif du système casuel de l'ancien français, dont une des manifestations est la prédominance progressive de *beau* aux dépens de *bel*, dans tous les emplois (le second terme se maintient cependant devant un mot à initiale vocalique pour des raisons d'euphonie). Si les ouvrages de référence évoquent généralement le moyen français pour ce changement, nous sommes enclin à le dater pour les toponymes de la fin du XII^e siècle ou du début du XIII^e siècle (Lainé 2006: 286-291).

'Enquête faite contre Guillaume de Bohon'

Caen (Calvados, chef-lieu de canton) est formé de deux mots gaulois : *cato* 'combat' et *magos* 'champ' ; parmi les mentions médiévales, notons *Villam quæ dicitur Cathim supra fluvium Olneæ* 1026, *Cadum* 1040, *Cadomum* 1080, *Cahem* 1095, *Caem*, *Chaem* 1155-1170, *Caam*, *Chaam*, *Quaan* 1160, *Canz* XII^e siècle, *Can* 1333, *Caon* 1377 (Hippeau 1883: 50)³... La consonne dentale intervocalique [t] s'est sonorisée en [d] à la fin du IV^e siècle, puis elle s'est spirantisée au VI^e siècle, avant de s'amuir vers la fin du IX^e siècle, créant un hiatus [aa], puis [aã] après la nasalisation des voyelles placées devant une consonne nasale au XI^e siècle ; l'hiatus se réduit ensuite normalement au XIII^e siècle. La mention de notre texte d'étude est assez conservatrice, puisqu'elle maintient graphiquement l'hiatus, qui est déjà réduit : *l'ospital de Caan*.

Dans les occurrences pour le toponyme Cherbourg (Manche, chef-lieu de canton), les formes concurrentes montrent une hésitation sur la transcription de l'évolution du timbre ouvert pour [o] primaire ou secondaire, intervenue au XIII^e siècle ; '*Chierebourc*' marque bien la fermeture de la voyelle finale atone, tandis que les formes '*Chiereborc*' et '*Chierebort*' l'ignorent⁴ : '*Chierrebourc*' ; '*Chierebourc*' ; '*l'abé de Chiereborc*' ; '*li abbés*'

³ Voir aussi Lepelley (1996).

⁴ Pour de plus amples considérations sur ce toponyme, voir Lepelley (1993).

de *Chierebort*'. La dernière mention atteste également de l'amuïssement de la consonne finale du mot, puisqu'un *t* peut sans difficulté remplacer un *c*.

Les formes relevées pour Digosville (Manche, canton de Tourlaville) comportent toutes une fermeture de la voyelle [o] en [u], en revanche : '*Guillaume de Digouville*' ; '*la haye de Digouville*' ; '*li prestres de Digouville*'. Le toponyme Digosville est constitué d'un anthroponyme germanique latinisé *Dingolfus* ou d'un anthroponyme scandinave *Ingulf* et du terme latin *villa* « domaine », avec agglutination de la préposition initiale *de* ; parmi les attestations anciennes, notons *Digouvilla* 1198, *Digouvilla* 08/1257, *Digouvillam*, 08/1257, *Hayam de Digovilla* 07/1272, *Dingouville*, *Digouville* 1294, *Digovilla* 18/06/1325, *Dygovilla* 1332, *Digouville* 1346, *Digouvilla* 1351-1352, *Digouville* 1402 (Lainé 2006: 82). Le *s* qui figure dans la graphie actuelle n'apparaît que tardivement, après la première moitié du XIX^e siècle assurément. Un phénomène d'analogie, avec Grosville par exemple, l'explique sans doute. Même si les locuteurs que nous avons interrogés dans le cadre de notre thèse allongent la voyelle *o*, l'introduction de la consonne *s* est beaucoup trop tardive pour marquer cet allongement.

La forme '*Agueville*' de l'enquête est conforme à toutes les occurrences médiévales : *Aguevilla/Agueville*. La forme moderne *Acqueville* (Manche, canton de Beaumont-Hague), avec un assourdissement de la consonne intervocalique qui s'explique mal, apparaît au plus tôt, selon nos propres relevés, sur des cartes géographiques du début du XVII^e siècle : *Hacqueuille* 1638, *Haqueuille* début XVII^e siècle, *Haqueuille* 1650 (la consonne initiale est aberrante, elle est purement ornementale) (Lainé 2006: 210-213). L'étymologie repose vraisemblablement sur un anthroponyme scandinave *Agi*, joint au mot latin *villa* 'domaine'.

Biville (Manche, canton de Beaumont-Hague) est sans doute constitué à partir d'un anthroponyme scandinave *Boia*, associé au terme latin *villa* 'domaine'. L'évolution phonétique du toponyme est extrêmement complexe, comme le révèlent les attestations anciennes : *Buistot villa* 1013-20, *Boivilla*, *Boiville* 1062, *Buevilla* v. 1080, *Boevilla* XIII^e siècle, *Buievilla* v. 1280, *Buievilla* 1251, *Boevilla* 1278-1279, *Biville* XV^e siècle...(Lainé 2006: 314-323). Les occurrences de l'enquête sont les suivantes : '*li prestres de Beeville*' ; '*au prestre de Beeville*' ; '*Beeville*'. Elles semblent indiquer une prononciation [e:] qui pourrait résulter de la réduction des diphtongues [oe] ou [ue], ou de [je], toutes ces réalisations correspondant à des formes graphiques attestées aux XIII^e-XV^e siècles. La forme dominante dès le début du XV^e siècle est *Bieville*, et la réduction de [je] à [i], en passant par une étape [ji], est acquise au cours du même siècle.

La mention '*la persone de Torqueteville*' dans l'enquête réfère à Teurthéville-Hague (Manche, canton de Beaumont-Hague) et elle est parfaitement conforme aux autres mentions contemporaines. Ce toponyme repose sur un anthroponyme scandinave *Thorketill*, joint au latin *villa* 'domaine', comme l'indiquent les attestations anciennes : *Torquetevilla* XII^e s., *Torquetevilla* 1251, *Torquetevilla* 02/08/1274, *Torquetevilla* 1278-1279, *Torquetevilla* 1332, *Torquetevilla* 1351-1352, *Tourquetheville* 1402, *Tourqueteville en la Hague* 1459, *Turqueteville a la Hague* 13/09/1551, *Turqueteville à la Hague* 29/09/1551, *Turqueteville à la Hague* 23/03/1552, *Torqueteville-à-la-Hague* 26/08/1553, *Turqueteville, à la Hague* 02/05/1562, *Tourteuille* ? (entre Tourlaville et Bretteville) 1650, *Teurtéville* 1689, *Teurteville* 1716, *Teurteville en la Hague* 1754-59, *Teurteville, Teurteville* vers 1764, *Teurteville* 1791, *Teurteville la Hague* fin XVIII^e siècle ou début XIX^e siècle, avant 1818, *Teurteville au*

Bocage 1824, *Teurtheville en la Hague* 1825-27, *Teurtheville Hague* vers 1826, *Teurtheville-Hague* 1835. L'anthroponyme initial était en norrois *Þórr*, le premier graphème transcrivant le phonème [θ], consonne post ou inter-dentale constrictive sourde. Ce phonème ayant disparu lors de la constitution du français, il fut réalisé par les locuteurs non-scandinaves comme un [t], consonne dentale occlusive correspondant à cette constrictive.⁵ Le *o* initial, accentué en norrois mais entravé, évolua de la même façon que dans les mots d'origine latine et aboutit donc à [u] au XII^e s. Les graphies *o*, *ou* et *u* des attestations mentionnées précédemment notent vraisemblablement cette prononciation. Le [i] final de l'anthroponyme, devenu prétonique interne lors de la composition du toponyme, s'est ouvert d'un degré, peut-être par dissimilation avec la voyelle subséquente. Nous pouvons donc supposer que les attestations *Torquetevilla* correspondent à une prononciation [turkætəvil]. De manière anachronique – mais les phénomènes phonétiques qui ont affecté les mots empruntés à la langue scandinave aux X^e-XI^e siècles ont souvent été anachroniques et de toute façon beaucoup de phénomènes phonétiques sont régis par des lois mécaniques qui peuvent intervenir quelle que soit l'époque – la consonne implosive [ɺ] précédée de la voyelle [e] semble s'être ensuite vocalisée, produisant une diphtongue de coalescence [eu] qui se monophthongue au début du XII^e siècle en [ø].⁶ Les graphies *Torquetevilla*, *Torqueteville*, *Tourqueteville*, *Tourquetheville* ou *Turqueteville* seraient des variantes pour tenter d'indiquer une prononciation [turkætøvil]. Au XIV^e siècle, le [ə] central se labialise en [œ] moyen, puis il devient caduc. Dès lors, au XVI^e siècle, les graphies *Torqueteville*, *Tourqueteville*, *Turqueteville* ou *Turquetheville* transcrivent une prononciation [turktøvil]. Le groupe consonantique [rkt] n'est pas aisé à articuler, en particulier l'enchaînement des deux consonnes occlusives sourdes, la dorsovélaire [k] et la dentale [t]. La première de ces deux consonnes va donc être totalement assimilée par la seconde, au début du XVII^e siècle semble-t-il, sous l'influence conjointe de la consonne initiale peut-être. Sensiblement à la même époque, la réforme érasmiennne provoque une ouverture de la voyelle initiale [u] en [ɔ], bien que l'étymologie du toponyme ne soit pas latine. Ce qui est plus étonnant, c'est que l'évolution ne s'est pas arrêtée à [ɔ]. Elle semble s'être poursuivie par une antériorisation de la voyelle, peut-être sous l'influence des consonnes environnantes ou de la voyelle subséquente, et par son passage à [œ]. Les deux premières syllabes du mot comportaient maintenant deux voyelles antérieures labialisées : [tœrtøvil]. Cette proximité des voyelles, différenciées par un seul degré d'aperture, semble avoir provoqué, au milieu du XVII^e siècle si l'on se fie à la forme rencontrée sur une carte de Blaeu, une dissimilation de la deuxième voyelle, plus fermée et donc plus fragile. Comme la voyelle antécédente auparavant, elle s'est antériorisée sans changer d'aperture, devenant [e] : [tœrtevil]. Ce sont ces deux dernières prononciations, [tœrtøvil] et [tœrtevil], modifiées seulement par une articulation de la consonne [r] apico-alvéolaire devenue dorso-vélaire [ʀ] à la fin du XVIII^e siècle, qui sont aujourd'hui majoritaires (Lainé 2006: 118-121).

⁵ Le *h* de la graphie moderne, apparu semble-t-il au début du XV^e siècle mais généralisé au XIX^e siècle, est placé de manière aberrante. S'il devait avoir une justification étymologique, il devrait succéder au *t* initial, puisque la graphie *th* est celle qui tentait de rendre compte dans certains manuscrits médiévaux du phonème [θ] et que l'on retrouve encore aujourd'hui en anglais.

⁶ Nous ne revenons pas ici sur le processus qui explique cette évolution, nous renvoyons le lecteur aux ouvrages de phonétique historique.

Les deux occurrences ‘*li prestres de Toulavile*’ et ‘*au malade de Toulavile*’ dans l’enquête contre Guillaume de Bohon sont intéressantes car elles confirment un amuïssement dialectal de [r] devant [l], déjà mentionné dans le cadre de ce travail. Toulaville (Manche, chef-lieu de canton) repose sur un anthroponyme scandinave *Thorlacr*, associé au terme latin *villa* ‘domaine’. Parmi les attestations anciennes, fort nombreuses, nous relèverons *Torlavilla* 1056, *Torlachvilla* 1063-1066... Nous avons trouvé précédemment dans nos recherches trois autres occurrences attestant le même phénomène phonétique : *Toullaville* 1398-1402, *Tholauille* 1650, *Thoulauille* 1688 (Lainé 2006: 118-121).

L’enquête contre Guillaume de Bohon comporte enfin une série de mentions qui relèvent du même phénomène phonétique : une fermeture de la voyelle [a] dans quelques toponymes formé avec le latin *vastum*,⁷ au sens d’‘essart’, ainsi que dans un adverbe de lieu : ‘*Tholevaut*’, ‘*Sotevaut*’ mais ‘*Martival*’ ; ‘*il dit qu’il fu lau où Guillaume li otroia les II fous, c’et à savoir à Beeville en la maison au prestre, lau où il mengoit*’. Nous n’avons pas précédemment rencontré ce phénomène dans les recherches déjà effectuées relativement à ces toponymes. Le fait que la voyelle accentuée soit entravée dans *vastum* nous incite à penser que la graphie -au- correspond davantage à une fermeture de [a] en [o] que du résultat d’une diphtongaison, qui n’aurait de toute façon pas produit un tel résultat.

‘*Henri de Tholvaut*’ réfère à Tollevast (Manche, canton d’Octeville). Ce toponyme a probablement pour étymologie un anthroponyme scandinave *Tolir*, suivi du mot latin *vastum* ‘essart, défrichement’ ; les attestations anciennes sont *Tolerwast* vers 1000, *Tolewast* XII^e siècle, *Tholevasto* 1221, *Tolevast* 1278-1279, *Tholevast* 1323, *Thollevast* 1395 (Beaurepaire 1986: 224-225).

‘*R. de Sotevaut*’ réfère à Sottevast (Manche, canton de Bricquebec). Ce toponyme est formé avec un anthroponyme scandinave *Soti* et le terme latin *vastum* ‘essart, défrichement’ ; ses attestations anciennes sont *Sotewast* 996-1008, *Sotevast* vers 1135, *Sotewast* XII^e siècle... (Beaurepaire 1986: 220).

Les occurrences ‘*son pont de Martival*’ et ‘*le pont de Martival*’ concernent Martinvast (Manche, canton d’Octeville). Ce toponyme repose sur un anthroponyme roman *Martinus*, suivi du mot latin *vastum* ‘essart, défrichement’ ; les attestations anciennes sont *Martinvast* vers 1150, *de Martin wasto* vers 1210, *de Martini Wasto* 1283 (Beaurepaire 1986: 150). Rien ne permet de comprendre pourquoi la voyelle [ĩ] ne se serait pas ouverte après sa nasalisation en [ẽ], ni pourquoi elle se serait dénasalisée... Ces formes sont à notre sens un hapax et relèvent vraisemblablement d’une cacographie.

‘Enquête faite contre Jean de Carcassonne’

Domfront est un toponyme de formation ancienne, peut-être d’époque carolingienne, reposant sur le latin *dominum* ‘seigneur’, au sens de ‘saint’ (Lejeune 2002) et sur *Front*, le nom du saint. En toponymie, au moins, peut-être en raison de sa position forte à l’initiale des hagiotoponymes composés, la voyelle [ɔ] de *dom* s’est fréquemment ouverte en [ã], d’où *dam*. Les deux réalisations coexistent dans l’enquête contre Jean de Carcassonne : ‘*Danfront en Passais*’ ; ‘*Danfront*’ ; ‘*Donfront*’.

⁷ Nous avons étudié plus précisément ces toponymes dans un article : Lainé (2013: 204-207).

Il paraissait difficile d'identifier le toponyme figurant sous les formes '*Chastelnief*' et '*Chastelnief sur Coumont*', car il n'existe plus sous cette forme aujourd'hui. Dans ces mentions, il s'agit d'une composition romane reposant sur deux termes latins : *castellum* 'château' et *novum* 'neuf, nouveau'. Il nous semble que ces dénominations correspondent à l'actuel Châtillon-sur-Colmont (Mayenne, canton de Gorrion) : *châtillon* est en effet une forme diminutive de *château*, et les deux toponymes sont déterminés par le complément locatif '*sur Coumont*' ou '*-sur-Colmont*' (voir *infra*). De plus, à trois kilomètres de Châtillon-sur-Colmont environ subsiste sur la commune de Saint-Mars-sur-Colmont un microtoponyme *Le Vieux Château*, qui accrédite l'hypothèse d'un château neuf construit à proximité avant la fin du XIII^e siècle.

'*Comont*' est une forme concurrente de '*Coumont*', figurant dans l'enquête également. Il s'agit d'une rivière. La première forme possède un timbre ouvert [o] de la voyelle initiale, mais correspond certainement à une graphie archaïque ; la deuxième forme a une voyelle initiale de timbre plus fermé, [u], qui est le résultat d'une évolution réalisée au cours du XIII^e siècle. La forme moderne, *Colmont*, est savante : elle restitue, graphiquement et phonétiquement, le [l], sans doute étymologique, qui s'est pourtant vocalisé en [u] entre voyelle et consonne entre le VII^e siècle et le XII^e siècle.

Un anthroponyme comportant un toponyme figure à plusieurs reprises dans le texte de l'enquête : '*Guillaume de la Fontaine ossenne*' ; '*Guillaume de la Fontaine-Ossenne*'. Il correspond à *La Fontaine-Osanne*, sur la commune de Champsecret (Orne, canton de Domfront), dont les dîmes revenaient à l'abbaye de Lonlay. La forme *Ossenne* comporte deux phénomènes phonétiques : tout d'abord un assourdissement de la consonne constrictive alvéolaire sifflante [z] en position intervocalique (ou une absence de sonorisation antérieurement, au IV^e siècle), phénomène très présent dans le document et qui pourrait être plus particulièrement picard, même s'il est aussi faiblement présent dans les enquêtes de Pont-Audemer et du Cotentin (il est donc possible que le texte de l'enquête contre Jean de Carcassonne ait été rédigé par un scribe originaire du nord de la France, au service du comte d'Artois) ; ensuite une fermeture (ou peut-être plutôt une absence d'ouverture) de la voyelle [ɛ] nasalisée. *Ossanne* est un nom de baptême assez fréquent au Moyen Âge, issu de l'hébreu *hosanna* ; il désignait la fête des Rameaux, d'après l'acclamation liturgique.

La mention '*le prestre de Saint Gelien le Lerrons*' est assez problématique. Nous suggérons de l'identifier comme étant Saint-Julien-du-Terroux (Mayenne, canton de Lassay-les-Châteaux), paroisse attestée sous la forme *S. Julianus de Terreto* en 1197. Le déterminatif **Terrous* pourrait avoir été mal lu, *t/l* et *u/n* se prêtant facilement à des confusions, ou assimilé au nom commun *lerre/larron* 'voleur'.

La mention '*une piece de terre qui siest en la paroyse de St Marc des grenne ou fey Baudot*' se rapporte au feu ou au fief Baudot à Saint-Mars-d'Égrenne. L'Égrenne est la rivière qui passe dans la paroisse, mais le scribe a mal interprété le nom et fait une déglutination. Les consonnes finales étant amuies à cette époque, il a de même été facile d'assimiler saint Mars à saint Marc.

D'une façon générale, les formes toponymiques relevées dans les trois enquêtes ne diffèrent pas fondamentalement de celles qui ont été recueillies dans d'autres types de documents : chartes, pouillés, vies de saints... Les graphies sont assez souvent conservatrices, elles comportent volontiers des lettres muettes et des états anciens de diphtongues ou de triptongues, elles hésitent aussi sur des phénomènes contemporains de la rédaction, comme la fermeture de [o] en [u], l'effacement des hiatus et celui des consonnes finales. La syntaxe des textes permet aussi de remarquer que des toponymes composés ne sont pas encore lexicalisés, les éléments du nom de lieu conservant leur sémantisme initial et quasiment leur autonomie ; c'est particulièrement vrai dans l'enquête contre le vicomte de Pont-Audemer. Les différences ne sont pas tellement marquées d'une région de la Normandie à l'autre : seul un assourdissement de consonne intervocalique pourrait laisser supposer que le scribe de l'enquête de Domfront n'était peut-être pas indigène, mais originaire du domaine picard. Enfin, quant à savoir si les enquêtes peuvent comporter des réalisations orales que nous ne trouverions pas ailleurs, la réponse est positive, mais modérée : quelques exemples comme 'Bosc Geet', 'Breetot', 'Kilebo', 'Beeville', 'Tholevaut', 'Sotevaut' ou 'Saint Gelien le Lerrons' peuvent correspondre, en raison de leur originalité ou de leur rareté, à des prononciations locales ou populaires. Il faudra d'autres études engagées sur des documents judiciaires similaires pour confirmer ou infirmer ces hypothèses.

Stéphane Lainé
Normandie Université
France
stephane.laine@unicaen.fr
stephane.laine@orange.fr

Références

- Beaurepaire, F. de (1979) *Les Noms de communes et anciennes paroisses de la Seine-Maritime*. Paris: Picard.
- Beaurepaire, F. de (1981) *Les Noms de communes et anciennes paroisses de l'Eure*. Paris: Picard.
- Beaurepaire, F. de (1986) *Les Noms de communes et anciennes paroisses de la Manche*. Paris: Picard.
- Cormier, J.-P. (1986) 'L'Enquête faite contre Jean de Carcassonne, Bailli de Domfront (1292)'. *Le Domfrontais médiéval* 4. 19-36.
- Cormier, J.-P. (1993) 'L'Enquête faite contre Jean de Carcassonne, Bailli de Domfront'. *Annales de Normandie* 43.2. 161-166.
- Fouché, P. (1952) 'Les noms de lieux normands en *-beuf*, *-fleur* et le nom de l'Ile d'Yeu'. *Revue Internationale d'Onomastique* 4.3. 161-167.
- Gauthier, P. (1995) 'Traits phonétiques communs'. Dans : Gauthier, P. et Lavoie, T. (ed.) *Français de France et français du Canada, Les parlers de l'Ouest de la France, du*

- Québec et de l'Acadie*. Centre d'études linguistiques Jacques Goudet, Série dialectologie 3. Lyon : Université Lyon III Jean Moulin. 27-67.
- Hippeau, C. (1883) *Dictionnaire topographique du département du Calvados*. Paris: Imprimerie nationale.
- Lainé, S. (2004) 'Évolution de la graphie des toponymes dans les cartes de la Manche du XVII^e au XX^e s.'. Dans : Brasseur, P. (ed.) *Dialectologie et toponymie, actes du 8^{ème} Colloque international de dialectologie et de littérature du domaine d'oïl occidental*. Avignon: Laboratoire de linguistique, Université d'Avignon. 145-173.
- Lainé, S. (2006) *Évolution phonétique des toponymes dans le Nord-Cotentin*. Thèse de doctorat de l'université de Caen Basse-Normandie.
- Lainé, S. (2009) 'Modifications phonétiques et morphologiques affectant les toponymes et les anthroponymes d'origine scandinave lors de leur introduction en français'. Dans : Ahrens, W., Embleton, S. et Lapierre, A. (eds.) *Names in Multi-Lingual, Multi-Cultural and Multi-Ethnic Contact. Proceedings of the 23rd International Congress of Onomastic Sciences. August 17-22, 2008, York University, Toronto, Canada*. Toronto: York University. 627-636.
- Lainé, S. (2013) 'Les Dénominations du défrichement dans la toponymie de la Normandie'. Dans : Rodriguez, L. et Lapierre, A. (ed.) *D'est en ouest : la variation géolinguistique du français au Canada, Actes du 9^{ème} Colloque international*. Winnipeg: 199-223.
- Lainé, S. (2015) 'La langue employée dans l'enquête faite contre Jean de Carcassonne (Domfront, 1292)'. *Le Domfrontais médiéval – 23*, 2014-2015. 41-56.
- Lejeune, S. (2002) 'La religion dans la toponymie'. *Le Monde des cartes* 173-174. 82-95.
- Lepelley, R. (1974) *Le Parler normand du Val de Saire*. Cahier des annales de Normandie 7. Caen: Musée de Normandie.
- Lepelley, R. (1993) 'De Cherbourg à Coriallum', *Annales de Normandie* 43.1. 3-16.
- Lepelley, R. (1996) 'Sur les mots Caen, Cabourg et quelques autres toponymes militaires de Normandie'. *Revue de la Manche* 38, fascicules 150-151.
- Lepelley, R. (1999) *La Normandie dialectale*. Caen: Presses universitaires de Caen.